



## Conférence-débat

**« PROMOUVOIR LA CULTURE DES FINANCES PUBLIQUES  
POUR UNE ACTION PUBLIQUE PLUS EFFICACE »**

Noureddine BENSOUDA  
Trésorier Général du Royaume

Rabat, le 27 avril 2024

Professeur Michel Bouvier,  
Mesdames et Messieurs

C'est avec un grand plaisir que je procède aujourd'hui, en compagnie du Professeur Michel BOUVIER, à l'ouverture de cette conférence-débat portant sur le thème « **Promouvoir la culture des finances publiques pour une action publique plus efficace** », organisée en partenariat avec l'Association pour la Fondation Internationale de Finances publiques FONDAFIP et le soutien de la Revue Française de Finances Publiques.

Les rencontres scientifiques que nous organisons sont une occasion pour nous tous de débattre de sujets en rapport avec les finances publiques, des sujets d'actualité et à forts enjeux pour l'avenir de nos pays.

Je voudrais à cet effet remercier chaleureusement le Professeur Michel BOUVIER, Président de FONDAFIP, pour son engagement indéfectible dans la pérennisation de ces rencontres et dans le partage de la connaissance scientifique.

Mes remerciements s'adressent également aux intervenants et à tous les participants à cette rencontre.

### **Mesdames et messieurs.**

Les finances publiques pâtiennent assez souvent de préjugés et d'incompréhensions.

Pour le grand public, le système des finances publiques, ses règles, le rôle des différents acteurs et le partage des compétences entre eux, sont souvent méconnus ou incompris, au point qu'ils sont perçus pour certains, comme étant opaques et ambigus.

Et même pour les initiés, il arrive parfois qu'ils n'aient pas la même compréhension de certains concepts et proposent de ce fait des solutions inadaptées au domaine.

Cela est aussi vrai, dans une certaine mesure, lorsque des personnes insuffisamment imprégnées par la culture des finances publiques se retrouvent dans des postes de responsabilité où ils doivent décider et gérer.

Ainsi, les décideurs qui ne connaissent pas les fondamentaux et les principes des finances publiques, ne peuvent mesurer les impacts de de leurs décisions sur l'économie et les comportements des opérateurs.

A titre d'illustration, lorsque l'Etat n'arrive pas à mobiliser des ressources ordinaires suffisantes pour couvrir les charges, certains gestionnaires pensent qu'il suffit d'augmenter les taux des droits de douane et des impôts et taxes pour accroître les recettes publiques, sans prendre en compte les anticipations rationnelles de L'homo œconomicus.

Ou encore lorsqu'ils sont à court de ressources pour assurer à temps le remboursement de la TVA due aux entreprises, ils recourent à des mécanismes non prévus par la loi, à savoir l'affacturage ou « factoring » opéré par les banques en faisant supporter à l'entreprise en 2013, par exemple, un taux d'intérêt de 3%.

Ainsi, les arriérés de remboursement de la TVA accumulés ont abouti à un pic de 42,2 MMDH en 2020.

Un autre exemple se rapporte à l'impôt sur les sociétés. Rappelez-vous le taux de l'impôt sur les sociétés n'a pas connu de changement entre 1996 et 2008, soit **douze années de stabilité**.

Toutefois, à partir de 2011, le taux de l'IS a été modifié à plusieurs reprises : en 2011, en 2013, en 2016 pour aboutir en 2018 à l'institution d'un barème **progressif**<sup>1</sup> et un réaménagement des tranches et des taux applicables.

En 2019, il a été procédé, encore une fois, à la révision du barème **progressif**<sup>2</sup>. Il en a été de même en 2020.

---

<sup>1</sup> Exposé de Monsieur Mohamed Boussaid, Ministre de l'Economie et des Finances, devant le parlement en date du 24 octobre 2017, lors de la présentation du projet de loi de finances pour l'année 2018.

Conscient que l'IS ne peut être que **proportionnel**, le gouvernement a proposé l'abandon du barème **progressif**<sup>3</sup>, dans le cadre de la loi de finances 2022.

Sur un autre registre, d'autres gestionnaires sont enclins à recourir à l'emprunt, ce qui a pour conséquence d'exercer un effet d'éviction dû au fait que les banques privilégient d'investir dans la signature souveraine de l'Etat au lieu de prêter aux différentes PME/PMI.

Ceci se traduit généralement par une tendance à la hausse des taux d'intérêt et par une baisse de la consommation et de l'investissement privés.

De ce fait, la collectivité dans son ensemble se trouve pénalisée notamment, en termes de croissance et d'emploi.

C'est également le cas lorsque les opérateurs économiques demandent une baisse de la fiscalité ou des incitations fiscales, ce qui réduit substantiellement les ressources de l'Etat et diminue d'autant sa capacité à dépenser, à lancer des marchés publics et à injecter des fonds pour la relance de l'économie et le soutien des ménages.

En conséquence, ces mêmes entreprises peuvent, par un effet boomerang, se retrouver pénalisées de par leurs propres doléances.

Nous constatons ainsi que le manque de vulgarisation des finances publiques auprès des citoyens, des gestionnaires et du secteur privé, peut aboutir à des décisions dont les résultats sont contraires à ce qui est attendu. C'est ce qui est appelé « le paradoxe des conséquences ».

Car en fait, le raisonnement qui prévaut au niveau des finances publiques est complètement différent de celui du secteur privé.

---

<sup>2</sup> Discours de Monsieur Mohamed Benchaaboun, Ministre de l'Economie et des Finances, Rapport de la Commission des finances et du développement économique relatif au projet de la loi de finances pour l'année 2019, p.45.

<sup>3</sup> Exposé de Madame Nadia Fettah, Ministre de l'Economie et des Finances, devant le parlement en date du 25 octobre 2021, lors de la présentation du projet de loi de finances pour l'année 2022.

Pour pallier ces insuffisances, il est nécessaire de diffuser les connaissances sur les finances publiques de la manière la plus large et la plus didactique possible et plus particulièrement auprès du Parlement et des gestionnaires publics, autrement dit ceux qui votent les lois et ceux qui les exécutent, ainsi qu'auprès des citoyens et des opérateurs économiques.

Il est tout aussi important de renforcer l'enseignement et la recherche dans ce domaine en introduisant la culture des finances publiques au niveau des programmes scolaires, notamment par une sensibilisation didactique à partir de l'école primaire, afin que les élèves intériorisent, dès leur jeune âge, que la vie en société procure des droits et impose des obligations.

### **Mesdames et messieurs.**

A travers les conférences et les colloques que nous organisons depuis 2007 nous n'avons cessé d'œuvrer pour promouvoir et vulgariser la culture des finances publiques.

Certes, beaucoup de choses ont été faites dans ce sens, mais il faut reconnaître qu'il reste encore du chemin à parcourir.

Et c'est justement la raison qui a présidé à l'organisation de la conférence d'aujourd'hui.

Sans plus tarder, je cède la parole au Professeur Michel BOUVIER pour son mot d'ouverture et son rapport introductif et qui seront suivis des interventions des éminents experts qui ont bien voulu contribuer à cette conférence et partager avec nous leurs idées, leurs expériences et leurs points de vue sur le sujet.

**Cher Professeur**, la parole est à vous.